

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de
la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde à

**CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES
AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL
(C.A.L.A.C.S.) DE BAIE-COMEAU**

les présentes lettres patentes supplémentaires confirmant le ou les
documents ci-annexés.

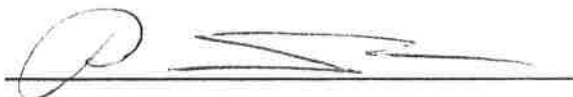
DÉLIVRÉES À QUÉBEC LE 25 NOVEMBRE 1994

*Déposées au registre le 25 novembre 1994
sous le matricule 1141580218*



Gouvernement
du Québec
**L'Inspecteur
général des
institutions
financières**


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

Session N° _____

Est résolu que ☒ les pouvoirs ou les objets ☐ les biens immobiliers ou les revenus en provenant, ☐ la dénomination sociale ☐ les autres dispositions soient ☐ remplacés ☒ modifiés ☐ abrogés de la façon suivante:

1. Mettre sur pied et assurer un fonctionnement d'un centre d'aide et de service auprès des victimes d'agressions à caractère sexuel

2. Assurer un rôle d'éducation, d'information et de prévention auprès de la communauté en regard à la problématique des agressions à caractère sexuel.

Les objets : 2, 4 et 5 demeurent les mêmes

Copie certifiée de la résolution n° _____ de la corporation Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (C.A.L.A.C.S. de Baie-Comeau) adoptée par

(cocher la case appropriée):

☒ au moins les 2/3 des membres;

☐ au moins 2/3 en valeur des actions représentées par les actionnaires

présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et tenue le 20-06-1994